

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2006012

OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2006/2007.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de la réalisation de certains projets dans les lycées et dans les collèges,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

COLLEGE GABRIEL PERI

- 400 € pour le projet "Rencontre et échange avec l'Allemagne".

COLLEGE JEAN MOULIN

- 100 € pour le projet "Connaissance de la ville".
- 400 € pour le projet "Voyage en Angleterre".
- 100 € pour le projet "Ce corps qui nous parle".

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

- 500 € pour le projet "Immigration".
- 400 € pour le projet "Voyage en Angleterre".
- 150 € pour le projet "Antiquités Occidentale et Africaines".

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :
65738.22 (65738.22.303) pour 2 050 euros.

Le Maire